

# Comment utiliser le simulateur de l'impôt foncier ?

## 1. Veuillez choisir la commune dans laquelle se situe votre parcelle.

Si votre commune ne dispose pas encore d'un plan d'aménagement général (PAG) de nouvelle génération, elle fait défaut dans la liste déroulante. Celle-ci sera mise à jour au fur et à mesure.

Sélectionnez votre commune \*

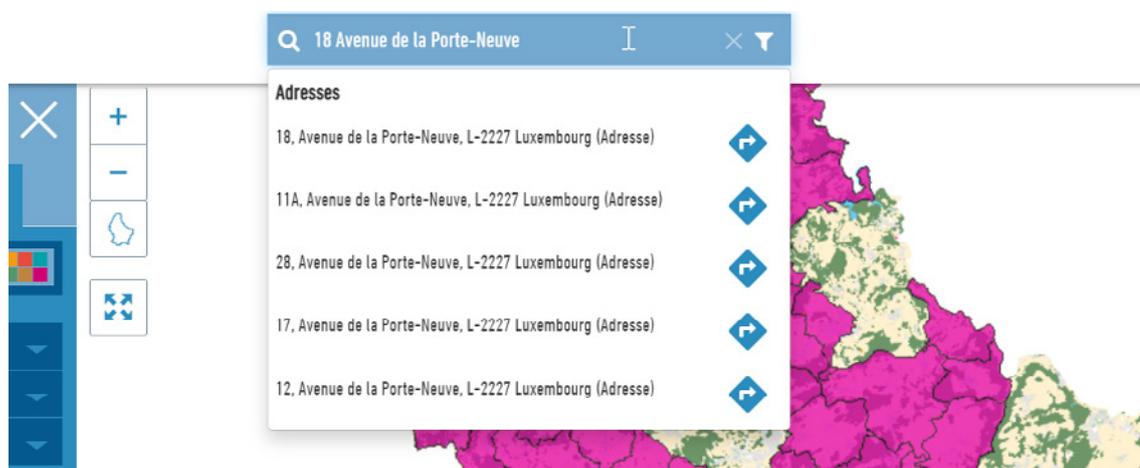
## 2. Veuillez ensuite choisir la localité, à l'exception de la Ville de Luxembourg qui est subdivisée en sections (quartiers).

En cas de doute, veuillez vérifier votre section sur [geoportail.lu](http://geoportail.lu) (voir point 3.3.):

Sélectionnez votre localité \*

## 3.1 Veuillez ensuite choisir la zone du PAG qui couvre votre parcelle et saisir la superficie de votre parcelle en ares.

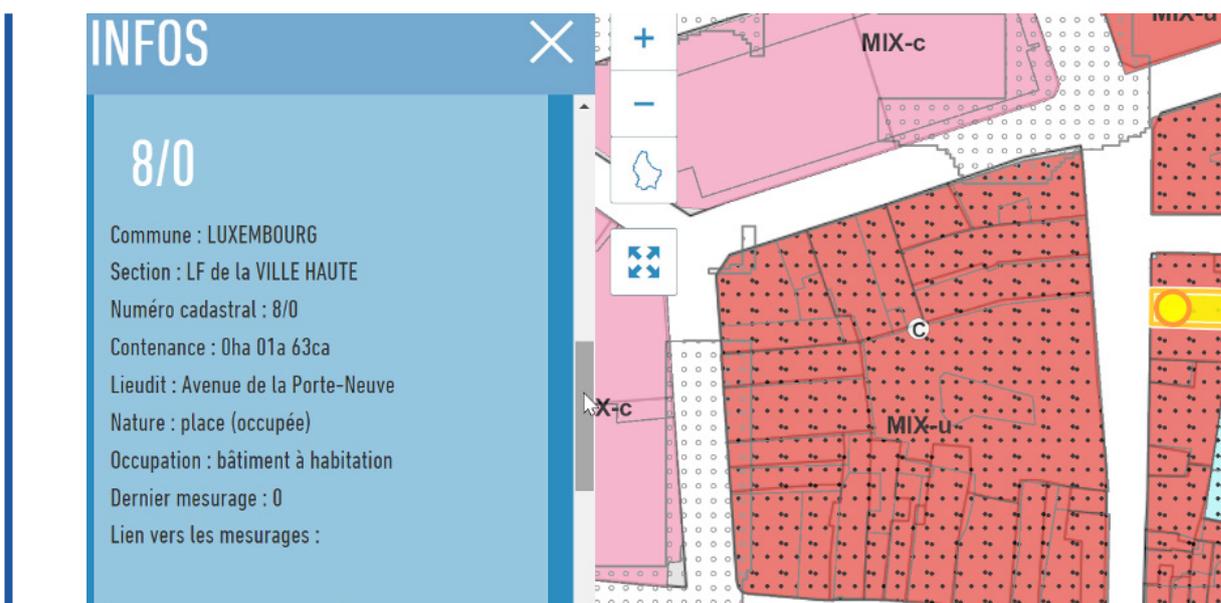
Ces informations sont également disponibles sur [geoportail.lu](http://geoportail.lu). Dans la barre de recherche du geoportail, veuillez renseigner l'adresse postale ou le numéro cadastral.



**3.2** Après confirmation, un zoom sur votre parcelle s'affiche. Celle-ci est marquée par un point jaune. Veuillez ensuite identifier la zone du PAG couvrant votre parcelle. Dans notre exemple, il s'agit d'une zone MIX\_U, étant donné que le point jaune se trouve dans la zone rouge qui comporte aussi le titre « MIX-u » :



**3.3** En cliquant sur le point jaune, une boîte d'informations s'affiche sur le côté gauche de la page. L'information « Contenance » vous y donne la superficie de votre parcelle. Dans notre exemple, la superficie est de 1,63 ares. Le champ « section » définit d'ailleurs la localité :



Sélectionnez votre commune \*

Sélectionnez votre localité \*

Sélectionnez la zone PAG de votre parcelle \*

Superficie de votre parcelle (en ares) \*

**4. Veuillez ensuite renseigner la quote-part de votre terrain en millièmes (chiffre entier arrondi) dont vous êtes le propriétaire.**

Si vous (ou votre ménage) êtes entièrement propriétaire de la parcelle, veuillez indiquer « 1000 ». Si vous ne connaissez pas la quote-part de votre parcelle, veuillez l'identifier sur [myGuichet.lu](http://myGuichet.lu). Veuillez noter que vous devez disposer d'un certificat LuxTrust et d'un compte myGuichet actif pour accéder à cette information :

### Appartement/terrasse(s)

Classe cadastrale	120
Numéro	7
Bloc	A
Escalier	A
Niveau	01 (premier étage)
Surface utile (en m <sup>2</sup> )	59.5
Quote-part (en millièmes)	176.03

**5. Veuillez finalement saisir le nombre de propriétaires-résidents qui ont leur résidence sur cette parcelle.**

Ce nombre vaut 1, si vous êtes le seul propriétaire de cette parcelle et que vous y habitez. En cas de 2 propriétaires-résidents, le nombre vaut 2, etc.



6. Si toutes les informations ont été remplies correctement, veuillez cliquer sur le bouton « CALCULER »

Sélectionnez votre commune \*

Luxembourg

Sélectionnez votre localité \*

Ville Haute

Sélectionnez la zone PAG de votre parcelle \*

MIX\_U

Superficie de votre parcelle (en ares) \*

1,63

Vos Quotes-parts (en millièmes) \*

176

Entre 1 et 1000

Nombre de propriétaires-résidents bénéficiant d'un abattement

1

**CALCULER** **RÉINITIALISER**

7. La boîte suivante s'affiche :

Estimation de l'impôt foncier pour votre parcelle

Impôt foncier à payer selon vos données : **45 € à 55 €**

Impôt foncier associé à la parcelle, sans abattement(s) : 90 € à 110 €

Le montant en **gras** (ici **45 € à 55 €**) indique l'impôt foncier estimé à payer par votre ménage pour cette parcelle après la mise en vigueur de la nouvelle loi. L'indication du montant en intervalle s'explique par le fait que le taux d'imposition à fixer par la commune se situera obligatoirement entre 9% et 11%. L'indication de l'impôt foncier sans abattement est à titre indicatif. Il renseigne sur l'impôt qui serait dû si vous étiez propriétaire d'une parcelle sans habiter sur cette même parcelle.

*Toutes les informations renseignées par le simulateur ont un caractère purement informatif. Les calculs effectués constituent des moyennes et ne sont pas à considérer comme des calculs fiscaux.*

